Conférence ministérielle de la Francophonie 44e session – Yaoundé, 4-5 novembre 2023



Résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2024

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 44e session, les 4 et 5 novembre 2023 à Yaoundé (Cameroun) :

Attendu que la Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action

multilatérale francophone et approuve le programme de travail de

l'Organisation;

Attendu que la Conférence ministérielle adopte le budget de l'exercice financier et les

rapports financiers de l'Organisation;

Attendu que la Conférence ministérielle fixe le barème des contributions statutaires ;

Attendu que le Conseil permanent de la Francophonie examine les rapports financiers et

les prévisions budgétaires de l'Organisation ;

Attendu que le Règlement financier fixe les dispositions relatives à la préparation et à

l'adoption des prévisions budgétaires et des recettes de même que les

modalités de leur présentation ;

Vu les propositions du budget au titre de l'année 2024 ;

Décide ce qui suit :

Article 1er: Ouverture de crédits

Des crédits de **66 910 000 euros** pour l'année 2024 sont ouverts pour couvrir le budget de dépenses ci-après, (en euros) :

Libellé	Crédits 2024
1. Programmation	45 489 000
2. Structures institutionnelles	400 000
3. Fonctionnement	19 821 000
4. Investissements	1 200 000
Total général	66 910 000

Article 2 : Répartition des recettes adoptées

Les recettes sont estimées à 66 910 000 euros en 2024. Elles se répartissent comme suit, (en euros) :

Libellé	Crédits 2024
1. Recettes ordinaires	63 418 000
1.1. Contributions statutaires	45 718 000
1.2. Contributions volontaires au FMU	16 500 000
1.3. Autres recettes	1 200 000
2. Prélèvement sur le fonds de réserve	3 492 000
Total général	66 910 000

Article 3:

Le budget est en équilibre en recettes et en dépenses.

Annexe Contributions statutaires au titre de l'année 2024

en Euros

États et gouvernements membres de plein droit	Contributions Statutaires 2024
Albanie	100 000
Andorre	150 000
Arménie	100 000
Belgique (*)	0
Bénin	50 000
Bulgarie	126 595
Burkina Faso	53 997
Burundi	35 000
Cabo Verde	50 000
Cambodge	53 997
Cameroun	67 496
Canada	10 894 260
Canada Nouveau-Brunswick	150 000
Canada Québec	1 031 035
Centrafrique	35 000
Comores	50 000
Congo	53 997
Congo (R. D.)	85 273
Côte d'Ivoire	67 496
Djibouti	50 000
Dominique	100 000
Égypte	126 899
France	15 594 287
Gabon	116 586
Grèce	2 536 187
Guinée	35 000
Guinée-Bissau	35 000
Guinée équatoriale	100 000
Haïti	50 000
Laos	50 000
Liban	171 255
Luxembourg	277 038
Macédoine du Nord	100 000
Madagascar	35 000
Mali	53 997
Maroc	188 047
Maurice	100 000
Mauritanie	50 000
Moldavie	100 000
Monaco	150 000
Niger	35 000
Roumanie	436 390
Rwanda	35 000
Sainte-Lucie	100 000
Sao Tomé-et-Principe	50 000
Sénégal	53 997
Seychelles	100 000
Suisse	4 125 286
Tchad	35 000
Togo	40 184
Tunisie	90 917
Vanuatu	50 000
Vietnam	142 870
Fédération Wallonie-Bruxelles	4 074 104
TOTAL	42 542 190

(*) Voir Charte de la Francophonie (Art. 10)

en Euros

États et gouvernements	Contributions Statutaires
membres associés	2024
Chypre	124 670
Émirats arabes unis	1 191 862
Ghana	41 148
Kosovo	50 000
Nouvelle Calédonie	75 000
Qatar	926 940
Serbie	145 649
TOTAL	2 555 269

en Euros

États et gouvernements	Contributions Statutaires
membres observateurs	2024
Argentine	23 000
Autriche	23 000
Bosnie-Herzégovine	23 000
Canada Ontario	23 000
Corée du Sud	23 000
Costa Rica	23 000
Croatie	23 000
République dominicaine	23 000
Estonie	23 000
Gambie	23 000
Géorgie	23 000
Irlande	23 000
Hongrie	23 000
Lettonie	23 000
Lituanie	23 000
Louisiane	23 000
Malte	23 000
Mexique	23 000
Monténégro	23 000
Mozambique	23 000
Pologne	23 000
Slovaquie	23 000
Slovénie	23 000
République tchèque	23 000
Thaïlande	23 000
Ukraine	23 000
Uruguay	23 000
TOTAL	621 000

(**) États suspendus (Thaïlande)

TOTAL CUMULÉ	45 718 459
--------------	------------